



# Contrat d'engagement Jus de pommes « Hutrel » - Récolte 2021

## Producteur

Eric Danlos  
MEA Hutrel  
2 Bis Boulevard des Loges  
78300 Poissy

## Adhérent

Désignation :  
Adresse :  
Téléphone :

*Un seul adhérent par panier*

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 1 distribution par mois, le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de novembre 2021 à Juillet 2022.

### Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production,
- Assurer au moins une permanence de distribution
- Gérer son panier, les retards et absences aux distributions.

### Engagement du producteur partenaire :

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

## Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de **Jus de Pommes « Hutrel - Récolte 2021 »**

Nombre de briques commandées par distribution, Ne pas commander de briques certaines distributions est possible									Nombre total de briques commandées	Montant total en euros
Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	= A	= A X 10,00€

**Le jus de pommes pasteurisé** est conditionné en briques de 3 litres à partir de pommes récoltées à la main, en septembre/octobre 2021 à Blainville sur mer, dans La Manche. Partiellement filtré, un dépôt normal, naturel est présent dans la brique de jus de pommes.

**Modalités de paiement :** Un chèque par distribution, à l'ordre de «MEA Hutrel », chacun des chèques sera encaissé dans les jours qui suivent la distribution. Un chèque pour plusieurs distributions est possible.

## Distribution des paniers

Les distributions ont lieu à Poissy aux horaires indiqués sur le site de l'association.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire \*\*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur
	<b>M.E.A Hutrel</b> <b>Siret n° 880 044 110.00018</b> <b>Lieu d'Exploitation : 50560 Blainville sur mer</b>

(\*\*) 1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous).